VAGUES DE CHALEUR



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Les précautions à prendre sont les suivantes :
– Boire régulièrement de l'eau
– mouiller son corps et se ventiler
– manger en quantité suffisante
– éviter les efforts physiques
– maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour
– passer du temps dans les endroits frais (cinéma, bibliothèque, grande surface…)

En savoir plus https://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr/wp-content/uploads/2020/07/2020Plan-caniculeGrd.pdf

MAIRIE DE ST JEAN LES DEUX JUMEAUX

46 rue Raymond Poincaré
77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux

01.64.35.90.12

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de St Jean les Deux Jumeaux